

Privilège—M. Crosbie

Je ne pense pas qu'il s'agisse de changements bien importants. Ce sont des initiatives qui sont parfaitement du domaine de l'administration, qui fait tout son possible pour exploiter son réseau aussi efficacement qu'elle le peut.

[Français]

ON DEMANDE SI LE GOUVERNEMENT PEUT ASSURER QUE LES SERVICES DANS LES RÉGIONS DE L'ATLANTIQUE, DU QUÉBEC ET DE L'OUEST NE SERONT PAS RÉDUITS

M. Fernand Robichaud (Westmorland—Kent): Monsieur le Président, s'il y a réduction de services dans une région fort achalandée comme le sud de l'Ontario, le ministre peut-il nous assurer et nous dire s'il y aura des réductions de service dans les régions de l'Atlantique, du Québec et de l'Ouest, des régions qui sont pas mal moins achalandées que la région de l'Ontario? Est-ce qu'il peut nous dire qu'il n'y aura pas de réduction dans ces régions-là qui sont déjà mal servies?

[Traduction]

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Transports): Monsieur le Président, les seules réductions de service dont j'ai eu connaissance sont celles que j'ai mentionnées. Je devrais dire en passant que VIA Rail espère que, sur cinq ans, ces mesures diminueront ses pertes de 28 millions et augmenteront son taux d'occupation. C'est un objectif qu'il semble valoir la peine d'essayer.

M. le Président: Je dois avertir la Chambre que la période des questions est terminée. J'espère que les députés des deux côtés qui souhaitaient être entendus parleront à leur whip de façon à être mieux placés sur la liste de demain. La présidence essaiera de leur donner la parole.

La présidence a plusieurs questions de privilège à considérer et nous allons nous y attaquer maintenant. Le député de Nickel Belt (M. Rodriguez) a soulevé une question de privilège qui normalement devrait être entendue en premier. Toutefois, j'ai également reçu un avis de question de privilège du ministre des Transports (M. Crosbie). Le chef du Nouveau parti démocratique m'a aussi fait savoir qu'il voulait soulever une question de privilège sur le même sujet. La présidence se propose donc d'entendre d'abord le ministre des Transports, puis le chef néo-démocrate. Le ministre des Transports.

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE

L'USAGE PRÉSUMÉMENT INAPPROPRIÉ DES SERVICES D'IMPRESSION ET DES PRIVILÈGES DE FRANCHISE POSTALE DE LA CHAMBRE DES COMMUNES

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Transports): Monsieur le Président, comme je vous en ai donné avis avant 14 heures, conformément au Règlement, je souhaite invoquer la question de privilège. Mon intervention découle de l'usage flagrant inapproprié des services d'impression et des privilèges de franchise postale dont s'est rendu coupable le député d'Oshawa (M. Broadbent), chef du Nouveau parti démocratique. Il a, en

effet, expédié à tous les ménages de Saint-Jean-Est un opuscule politique sectaire, afin d'obtenir l'appui de la population pour son parti lors de la prochaine élection partielle dans la circonscription fédérale de Saint-Jean-Est. J'ai le document en main, s'il est nécessaire de le déposer.

On précise sur l'enveloppe qu'il s'agit d'un message d'Ed Broadbent. A l'intérieur se trouve une lettre dont je tiens en main une copie.

M. Broadbent: Lisez-la.

M. Crosbie: Je ne vous la lirai pas en entier, car elle ennuierait à en mourir tous les députés. Cependant, dans l'avant-dernier paragraphe . . .

M. Blackburn (Brant): Lisez toute la lettre!

M. Crosbie: On ne parviendra pas à me faire taire, monsieur le Président, vous pouvez en être sûr.

Dans l'avant-dernier paragraphe de la lettre, le député précise ce qui suit:

J'espère que vous m'aidez à faire élire un député néo-démocrate lors de la prochaine élection partielle dans Saint-Jean-Est. Ensemble, nous pouvons y parvenir.

J'ignore au juste ce qu'ils espèrent faire de concert.

M. Broadbent: Vous le verrez, John.

M. Crosbie: Je tiens, cependant, à vous dire, monsieur le Président, que le député sera fort déçu par ce qu'il obtiendra à Saint-Jean-Est.

Soit dit en passant, cette lettre était accompagnée d'une carte. Cette dernière est un questionnaire dont la première partie se lit comme suit:

Oui, Ed, je veux participer à vos efforts tendant à faire en sorte que le gouvernement Mulroney respecte Terre-Neuve et qu'il soit attentif aux graves préoccupations des Terre-Neuviens.

On précise également sur cette carte, qu'elle peut être renvoyée franc de port. C'est là encore une utilisation abusive de la griffe de franchise.

Des voix: C'est honteux!

M. Crosbie: On s'est servi de la franchise postale pour faire distribuer à tous les foyers de Saint-Jean-Est cet envoi accompagné d'une carte réponse affranchie. Un envoi gratuit, donc, dans les deux sens. Tout est gratuit avec le NPD. Je garantis au député que cela ne se fera pas à Saint-Jean-Est, seul ou collectivement. Il s'agit d'une atteinte directe à nos privilèges.

Qu'il s'agisse d'un abus de nos privilèges, monsieur le Président, c'est évident. J'en veux pour preuve la décision que vous avez rendue dans l'affaire soulevée à la page 403 du *hansard* du 16 octobre 1986, à propos des députés néo-démocrates de la Colombie-Britannique—dont l'un est justement intervenu aujourd'hui à la période des questions, rompu à la longue tradition d'hypocrisie de ce parti—qui avaient abusé de leurs privilèges concernant le papier à lettres, les services d'impression et la griffe de franchise postale de la Chambre pour faire un envoi en nombre dans le cadre de la campagne électorale provinciale. Une tendance à l'abus se dessine dans la lettre du chef de ce parti.